

Message N° 2021/16 du Conseil communal au Conseil général
du 14 décembre 2021

Secteur « Les Simon » - Protection contre les crues et eau d'arrosage

1. Introduction

Ce début de législature s'est singularisé par un temps très pluvieux et des épisodes de pluies diluviennes. Ces conditions météorologiques ont été à l'origine d'inondations à répétition. C'est ainsi que la zone des Simon a été inondée une première fois la nuit du 10-11 juin détruisant les 2 courts de tennis recouverts de 30 cm d'eau. Deux nouveaux épisodes encore plus catastrophiques ont eu lieu les 29-30 juin ; puis les 8-9 juillet, ceux-ci n'ont par chance pas entraîné de dégâts, les travaux de reconstruction des courts par le Tennis-club débutant juste après.

La nouvelle surface des courts choisie par le Tennis-Club, et à l'instar de ce qui est proposé actuellement, est un tartan synthétique qui nécessite un bref arrosage en pression par buses après chaque utilisation.



13.07.2021



13.07.2021

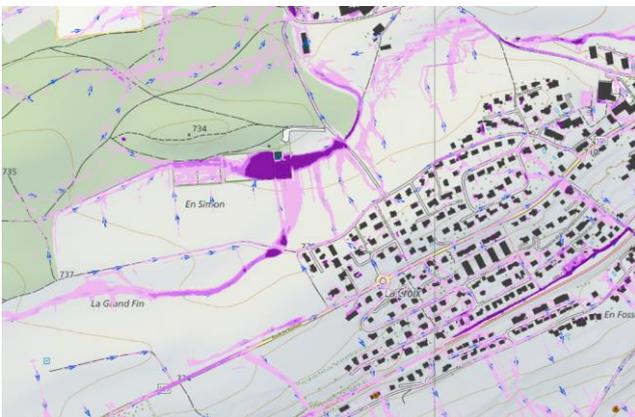


2. Descriptif

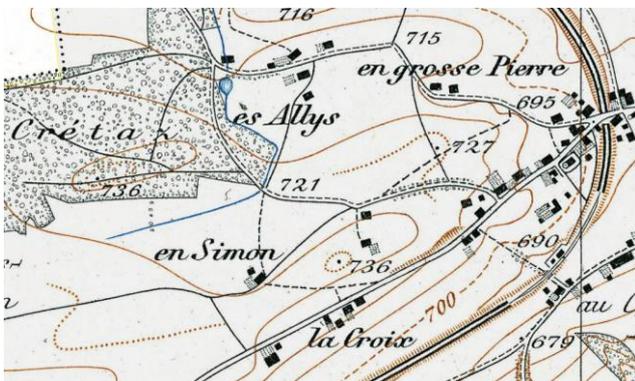
2.1. Protection contre les crues

La carte des aléas de ruissellement du site cantonal « A », comme la carte historique (Siegfried 1900) « B », démontre l'existence d'un ancien ruisseau canalisé pendant la dernière guerre « C ». La place de liaison entre les courts et le bâtiment communal est surélevée par rapport au terrain naturel qui forme une cuvette au niveau du terrain de football ; le mur d'entraînement de tennis à l'Est péjore encore la situation.

Le principe du projet à développer encore consistera à créer un caniveau sur la place comprise entre les courts et le bâtiment communal ainsi qu'au droit de la route de la Bahise.



A



B



C



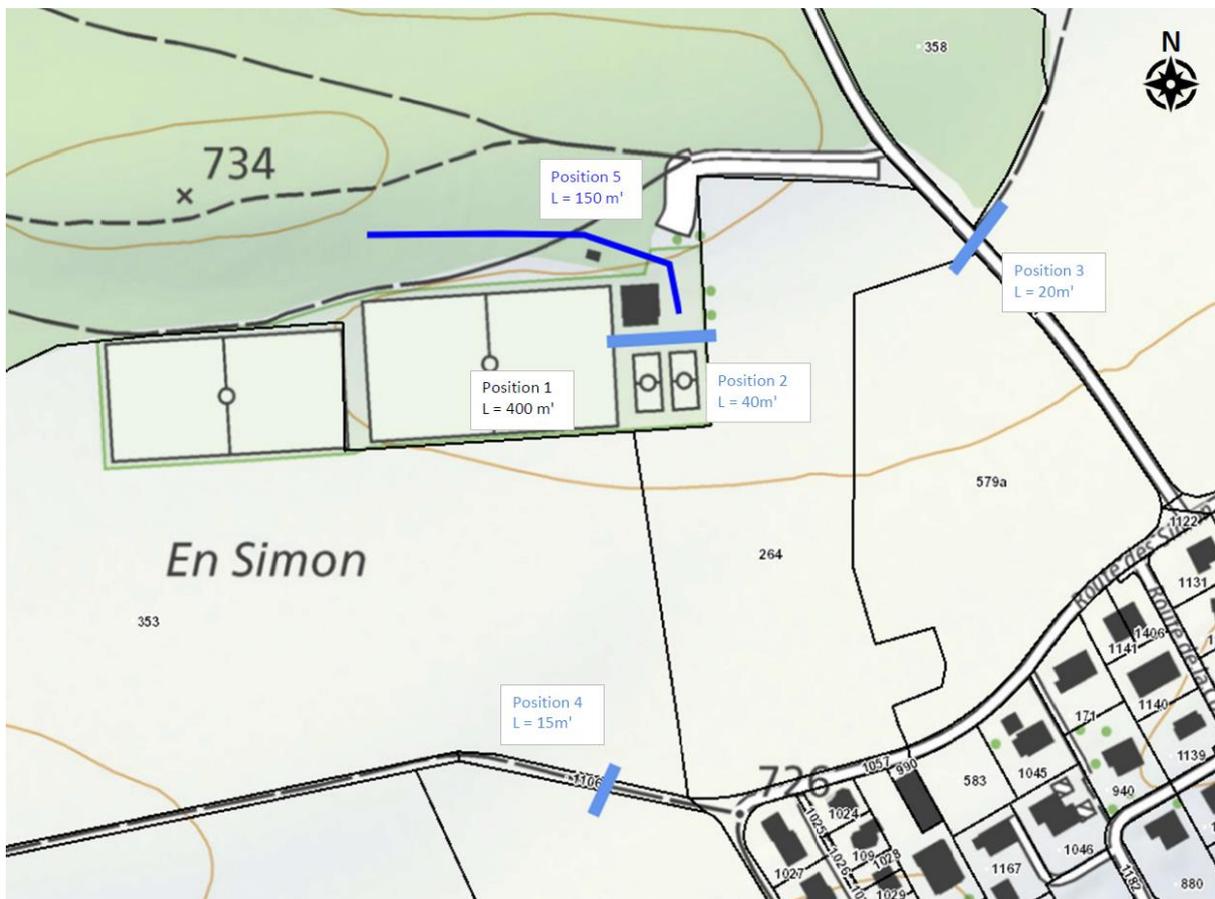
2.2. Eau d'arrosage

Comme dit précédemment, le revêtement de surface des courts implique un arrosage sous pression après chaque usage. Un réservoir d'eau existant d'un volume d'environ 10 m³ permet de récupérer l'eau des drainages et une pompe l'achemine jusqu'au chaudron-tampon dans le bâtiment où une nourrice extérieure permet le branchement des tuyaux d'arrosage. Cependant, avec le nouveau système d'arrosage par buse, la pression de la pompe existante est insuffisante et elle a été remplacée; le Tennis-Cub a fait l'avance de frais.

Hormis cet aspect, demeure la question de l'alimentation en eau d'arrosage dépendant de l'eau des drainages, qui selon les informations reçues, peut s'avérer insuffisante les années de sécheresse. Par conséquent, l'idée est d'utiliser un forage d'essai existant à la lisière de la forêt (utilisé lors de la campagne de recherche d'eau de 2020) et d'y installer une pompe immergée qui via une conduite en polyéthylène alimentera le réservoir existant, moyennant un dispositif de commande par flotteur.

3. Devis estimatif

Le devis estimatif a été établi par un bureau d'ingénieur conseils, il a été établi sur la base de l'expérience et d'objets similaires ; celui-ci sera précisé dans le cadre du mandat qui fait également l'objet de la demande de crédit. La marge d'approximation est +/- 25 %.





3.1. Protection contre les crues

| | |
|--|-----------|
| 1. Contrôle caméra des drains existants | 4'000.00 |
| 2. Réalisation d'un caniveau dirigeant les eaux de surface | 59'000.00 |
| 3. Passage collecteur route communale | 17'500.00 |
| 4. Passage collecteur chemin de servitude | 7'500.00 |
| Divers et imprévus 10 % | 8'800.00 |
| Honoraires 15% | 14'500.00 |
| TVA 7.7 % | 8'700.00 |

Total 3.1. Protection contre les crues CHF **120'000.00**

3.2. Eau d'arrosage

| | |
|---|-----------|
| 1. Alimentation en eau du réservoir d'arrosage | 30'000.00 |
| 2. Pompe réservoir, raccords électriques et sanitaire | 13'000.00 |
| Divers et imprévus 10 % | 4'500.00 |
| Honoraires 15 % | 8'000.00 |
| TVA 7.7 % | 4'500.00 |

Total 3.2. Eau d'arrosage CHF **60'000.00**

4. Demande de crédit et financement

Un montant de CHF 120'000.00 TTC figure sous chiffre 7410.5020.00 « Corrections de cours d'eau » du budget des investissements.

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

| Frais financiers du crédit : | | | | | |
|-----------------------------------|--|------------|-------|---|-----------------|
| Intérêts passifs sur emprunt | | 120'000.00 | 1.00% | + | 1'200.00 |
| Amortissement annuel comptable PA | | 120'000.00 | 1.25% | + | 1'500.00 |
| | | | | | |
| Total des frais financiers | | | | | 2'700.00 |
| | | | | | |
| | | | | | |



Un montant de CHF 60'000.00 TTC figure sous chiffre 3421.5040.00 « Les Simon, bâtiment et zone détente ».

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

| | | | | |
|-------------------------------------|-----------|-------|---|-----------------|
| Frais financiers du crédit : | | | | |
| Intérêts passifs sur emprunt | 60'000.00 | 1.00% | + | 600.00 |
| Amortissement annuel comptable PA | 60'000.00 | 1.25% | + | 750.00 |
| | | | | |
| Total des frais financiers | | | | 1'350.00 |
| | | | | |
| | | | | |

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ces deux crédits d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 8 novembre 2021.

Le Conseil communal